

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 08/12/2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 32 Nombre de suffrages exprimés : 42 Votes Pour : 42 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Convention CD 65 / CCAL – Rénov'Occitanie N° 2021-146
--	---

Présents (32) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, PUYAU Maryse, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, DUPOUY Marie-France, CONSTANTIN Luce, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, HELARY Yann, AIZIER Philippe, MIR André, SALAT Jacques, BEYRIE Maryse, DELOM Christian.

Présents non votant : FOUGA Sabine, SERMET André.

Excusés (11) : GOUBE Nicole, PICHON Evelyne (suppléante), DUBARRY Jean-Bertrand, LLOP Frédéric, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier, BALAGNA Patrice, ACCHINI Nicole, BOURREC Christophe, LEGOFF Stéphanie, ANGLADE Jean-Louis

Absents (10) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ARMANET Henri, MUR François, SOLANA Michel, CLIMENT Emmanuel, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (10) :

- VIDAILLET Jocelyne à CARRERE Philippe
- DESCOUENS Bernard à BERTRANUC Evelyne
- PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
- ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe
- BRUN Didier à PAUCIS Jean
- JARENO Sandra à HELARY Yann
- DARAN René à AIZIER Philippe
- NARS Aline à MIR André
- FOURTINE Didier à SALAT Jacques
- ISOART Jean-Michel à RICARD Louis

Michel CHAZOTTES a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président expose le projet de convention entre le Département des Hautes-Pyrénées et les communautés de communes / d'agglomération pour l'organisation et le financement du guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées, dont l'objet est de fixer les modalités d'engagements réciproques de l'EPCI et du Département portant le guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 (3 ans).

Le financement du programme d'actions s'établit comme suit :

- Région Occitanie : 70%
- CD65 et EPCI : 30% répartis ainsi : 25% CD65 et 75% EPCI

La part EPCI est répartie selon la part de population INSEE 2017, correspondant à 3% pour Aure Louron.

Pour 2021, le budget prévisionnel du programme d'actions est de 204 000€, la contribution de la communauté de communes Aure Louron s'élève à 1 386,06€.

Pour les exercices 2022 et 2023, le budget prévisionnel sera établi en comité de pilotage et soumis à la validation des partenaires au plus tard le 30 juin de chaque année.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le CD 65 pour le financement du guichet Rénov'Occitanie ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU